



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rapport de la Miviludes

Question au Gouvernement n° 250

Texte de la question

RAPPORT DE LA MIVILUDES

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Falorni.

M. Olivier Falorni. Madame la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté, le séparatisme est un danger majeur pour notre République : le séparatisme islamiste bien sûr, mais aussi le séparatisme sectaire. À cet égard, le rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui vient d'être publié doit tous nous alerter : les signalements de dérives sectaires ont augmenté de 33 % en un an !

Ces signalements concernent ce que j'appelle les empires de l'emprise, c'est-à-dire des sectes multinationales qui sont de véritables États dans l'État, à l'instar de la scientologie, et qui ne cessent de développer, en France comme ailleurs, leur vaste entreprise d'asservissement mental et financier. Mais on observe également une prolifération de groupuscules conspirationnistes à la tête desquels se trouvent des gourous ubérisés qui recrutent leurs victimes sur les réseaux sociaux et ciblent, depuis la pandémie, les domaines de la santé et du bien-être.

Dans tous les cas, les conséquences sont les mêmes : escroqueries, abus sexuels, traumatismes psychologiques et parfois même décès. Car lorsque ces « gourous 2.0 » incitent, par exemple, à remplacer la chimiothérapie par des jus de légumes ou à se nourrir uniquement d'air et de lumière – je n'invente rien !, alors, oui, on peut véritablement parler de criminalité.

Madame la secrétaire d'État, je vous sais attentive à cette question. Qu'entendez-vous faire contre le séparatisme sectaire qui bafoue les valeurs de notre République et s'attaque aux plus vulnérables de nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté.

Mme Sonia Backès, secrétaire d'État chargée de la citoyenneté. Le rapport de la Miviludes a en effet mis en lumière une évolution inquiétante des dérives sectaires. Sur le plan quantitatif, d'abord, puisque le nombre des signalements s'élève à 4 000 – et il s'agit, on le sait, de la partie émergée de l'iceberg, la plupart des faits passant sous les radars –, soit une augmentation de 33 % en un an et de 86 % sur les six dernières années.

Mais l'évolution des modalités de l'emprise est tout aussi inquiétante. Outre les multinationales, qui continuent d'être scrutées par la Miviludes et le ministère de l'intérieur – je pense notamment aux Témoins de Jéhovah et à la scientologie, qui a été condamnée pour exercice illégal de la pharmacie et escroquerie en bande organisée –, sévissent tout un tas de « gourous 2.0 », qui sont sans doute plus difficiles à suivre et qui nous imposent de faire évoluer nos modalités d'action.

Ainsi, des assises des dérives sectaires et du complotisme seront organisées – c'est une première – au début de l'année prochaine ; elles réuniront l'ensemble des acteurs concernés autour de la table, non seulement pour qu'ils s'écoutent mais aussi pour élaborer un véritable plan d'action.

M. Charles Sitzenstuhl. C'est courageux !

Mme Sonia Backès, secrétaire d'État. Il s'agit de réfléchir à la manière dont sont faits les signalements et dont sont découvertes et accompagnées les personnes concernées, qui sont pour la plupart sous emprise physique, psychologique ou financière.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées lors de l'installation de l'Église de scientologie à Saint-Denis, nous devrons éventuellement nous interroger sur la nécessité de faire évoluer la législation afin de nous doter de l'ensemble des outils nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 250

Rubrique : Sectes et sociétés secrètes

Ministère interrogé : Citoyenneté

Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 novembre 2022